



BILAN PROFESSIONNEL

Anticiper la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé

POUR QUOI FAIRE ?

- ✓ Anticiper une situation d'inaptitude à son grade
- ✓ Être soutenu-e dans sa réflexion sur son parcours professionnel
- ✓ Améliorer la connaissance de soi à travers l'identification de ses centres d'intérêts, ses savoirs, savoir-faire et savoir-être
- ✓ Être guidé-e dans ses démarches d'élaboration d'un nouveau projet professionnel



POUR QUI ?

- Agent-e-s titulaires
- Agent-e-s contractuel-le-s



POUR QUELLES SITUATIONS ?

Agents rencontrant des difficultés de maintien dans l'emploi, en situation :

- ✓ **D'ACTIVITÉ** avec des restrictions médicales émises par le médecin du travail.
- ✓ **D'INAPTITUDE TEMPORAIRE** pour lesquels les restrictions médicales formulées par le médecin du travail ne permettent pas une reprise sur le poste de travail

ET

- ✓ ENVISAGEANT UNE RECONNAISSANCE EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ OU BÉNÉFICIANT DÉJÀ DE CETTE RECONNAISSANCE

COMMENT CELA SE PASSE ?

- ✓ ENTRETIENS EN FACE À FACE AVEC LA PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL en charge de l'accompagnement
- ✓ TRAVAIL GUIDÉ À PARTIR DE L'OUTIL PARCOURÉO (base d'information sur les métiers qui permet de mettre en évidence la transférabilité des compétences)

- ✓ ACCOMPAGNEMENT DANS LE TRAVAIL D'ENQUÊTE DE TERRAIN (prise de contact avec des professionnels, étude du marché à travers les offres d'emplois)

LES ÉTAPES

- 1 ENTRETIEN PRÉALABLE DE DÉFINITION DU BESOIN
- 2 6 ENTRETIENS D'1 H 30 (tous les 15 jours environ)
- 3 DOCUMENT DE SYNTHÈSE est remis à l'agent
- 4 PROPOSITION D'UN TEMPS DE RESTITUTION auprès de l'employeur



BON À SAVOIR

- Une forte implication de l'agent-e est nécessaire tout au long du bilan



CONTACT :
Psychologues du travail
psychologue@cdg63.fr
04 73 28 59 80

Le Centre de Gestion

Un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1 04 73 28 59 80 accueil@cdg63.fr cdg63.fr Janvier 2025